



REGLEMENT INTERIEUR

Présidente : Mme G.Vidal-Allard 04 42 68 05 76

Secrétaire : Mme M.J.Nicolas 06 11 49 51 19

Site : danse-fuveau.org

Le présent document a pour but de fixer le cadre de fonctionnement des cours dispensés au Foyer Rural.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

**à lire et
à conserver**

Modalités d'inscription : à remettre au professeur de danse dans une enveloppe fermée

La fiche de renseignements, le consentement, l'attestation de santé dûment remplis et signés et le règlement.

Règlement : chèques, espèces ou virement : Foyer Rural IBAN : FR76 1130 6000 1616 1207 5200 021

Par chèque : **1 chèque regroupant l'adhésion et les frais de costumes soit 48€**

1 chèque de cotisation annuelle ou facilité de paiement en 3 fois : le 1er chèque sera déposé immédiatement, les autres en janvier et en avril.

Heures cumulées : Pour une famille, les heures sont à cumuler et à regrouper sur une seule fiche et mêmes chèques

Ex : Marie fait 1h d'Eveil et Louise fait 1h30 de Classique -Total des heures : 2h30 soit 550€ de cotisation annuelle

L'adhésion et les frais de location costumes sont individuels

IMPORTANT – CONDITIONS DE PAIEMENT : Le règlement (ou les trois chèques en cas de paiement échelonné) est remis lors de l'inscription. En cas de non-respect des échéances, le Foyer Rural se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

La participation au gala pourra être refusée si le dossier administratif ou financier n'est pas à jour.

Nous vous rappelons qu'à défaut de paiement et d'attestation de santé, l'assurance du Foyer Rural ne vous couvre pas en cas d'accident.

L'adhésion au Foyer Rural de Fuveau est valable dans tous les Foyer Ruraux en France.

Les horaires de cours sont susceptibles d'être modifié si le nombre d'élèves n'est pas suffisant.

Règles de conduite

- Assiduité : Les cours dispensés reposent sur un projet pédagogique global : l'assiduité est indispensable pour une bonne progression des élèves
- Ponctualité : Par respect pour le groupe et le professeur, les élèves doivent être en tenue à l'heure prévue pour le début du cours
- Tenue – Coiffure : Afin d'éviter tout inconfort, une tenue et une coiffure appropriées sont exigées.

Gala de fin d'année : Les élèves (*sauf cours adultes*) participent **obligatoirement** au spectacle de fin d'année.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours pour des raisons pédagogiques.

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans le studio.

L'adhésion au Foyer Rural de Fuveau implique un respect des professeurs et de leurs projets pédagogiques, des membres du bureau et de tous les adhérents. Tout manquement peut entraîner un renvoi.

Des portes ouvertes sont proposées une fois par an pendant la période avant Noël

Une assemblée générale se tient une fois par an à laquelle vous êtes conviés pour exprimer vos remarques.

Démission

En cas de démission, une lettre doit être envoyée pour prévenir l'association à l'adresse suivante :

Mme NICOLAS M.J - 67 montée des Pins – les résidences de la Bégude - 13710 Fuveau – 06 11 49 51 19

Toute interruption en cours d'année ne fera l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical.

Divers : Les informations sont envoyées par mail et WhatsApp.

Merci de communiquer votre adresse mail et numéro de téléphone sur la fiche de renseignements.

Il est conseillé de ne laisser aucun bien de valeur dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans les locaux.